
[Imprimer](#)

La place de l'Hydrogène dans les documents mis en concertation sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie et la Stratégie Nationale bas-carbone

Image

Le gouvernement vient de mettre en concertation la PPE et la Stratégie National Bas Carbone avec en perspective une déclinaison prochaine et attendue de la Stratégie Nationale Hydrogène. De nombreuses actions à conduire pour réduire nos émissions de 126 Mt de 2022 à 2030 (8 ans) sachant que nous les avons réduites de 144 Mt entre 1990 et 2022 ! (32 ans). La place de l'Hydrogène est toujours maintenue dans le mix énergétique avec une priorisation pour des usages industriels et sur la mobilité intensive.

L'objectif est de disposer de 6.5GW de capacité d'ici 2030 et de 8GW en 2035 et jusqu'à 10GW.

L'Hydrogène apparait dans différents chapitres dont l'équipement d'engins agricoles. Il est également évoquer les modes de soutien possible.

Le recours à l'hydrogène sera soutenu par des aides à l'investissement ou au fonctionnement, notamment dans le cadre du projet important d'intérêt européen commun (PIIEC) hydrogène et de l'appel d'offre de soutien à la production d'hydrogène électrolytique décarboné : cela permettra de faire face aux surcoûts importants, liés aux investissements initiaux et à l'utilisation d'électricité. Ce soutien sera néanmoins conditionné aux usages prioritaires de l'hydrogène, au vu de l'important volume d'électricité que mobilise la production par électrolyse. Les économies d'énergie seront soutenues par les certificats d'économie d'énergie. L'électrification des procédés industriels sera également soutenue dans le cadre des dispositifs de soutien à la décarbonation de France 2030.

Sur le volet transport; on peut noter :

► Déploiement des carburants durables

Les **obligations d'incorporation de carburants alternatifs et d'électricité dans les transports**, imposées aux distributeurs de carburants seront progressivement renforcées. Une trajectoire de réduction d'intensité carbone des vecteurs énergétiques utilisés dans les transports est prévue dans la PPE. Le développement des biocarburants s'accompagnera d'un renforcement de leur durabilité et de leur suivi en application de la directive européenne sur les énergies renouvelables (« RED3 »).

Le Gouvernement **poursuivra son soutien à l'installation d'usines de production de biocarburants avancés** produits à partir de résidus et de déchets et de carburants de synthèse (hydrogène, méthanol, e-méthane, etc.) durables à destination des secteurs aérien et maritime.

Les biocarburants seront aussi développés dans le ferroviaire, où un besoin de 1 TWh est identifié, ainsi que dans le fluvial, pour lequel un besoin de 0,5 TWh est identifié.

L'aviation accentuera son recours aux carburants alternatifs durables, en accord avec les trajectoires d'obligation d'incorporation minimales fixées par les textes européens.

Le transport maritime accentuera son recours aux carburants durables, en allant encore plus loin que la trajectoire de réduction de l'empreinte carbone des carburants utilisés par les navires et fixée par les textes européens. Afin de limiter les émissions à quai et recharger les batteries des navires à propulsion électrique ou propulsion hybride, des bornes de branchement électrique et de recharge seront déployées dans les ports de commerce et les quais des passages d'eau.

► Réduction de l'intensité carbone des navires à passagers assurant une mission de service public

L'Etat soutiendra le **déploiement de navires de transport de passagers à faibles émissions de CO₂ engagés dans des liaisons entrant dans le cadre d'une mission de service public** (desserte des îles, traversée des fleuves, bacs amphidromes). En plus d'une recherche d'efficacité énergétique, ces navires devront déployer les technologies adaptées à la distance parcourue et utiliser les énergies (carburants durables, électricité) adaptées aux infrastructures portuaires concernées.

Remarque : L'hypothèse de l'hydrogène blanc n'est pas mentionné.

Pour aller plus loin, trois documents :

1) une synthèse de la planification de la décarbonation de la France.

document de synthèse

[Planifier une France décarbonée Stratégie nationale bas-carbone \(SNBC-3\) Programmation pluriannuelle de l'énergie \(PPE-3\)](#)

2) Fiche Hydrogène décarbonée P71

[Fiches thématiques énergie_VF-PDF.pdf](#)

3) la PPE

[20200422 Programmation pluriannuelle de l'énergie](#)

4)La SNBC

[20241031_Projet de SNBC 3 - concertation prealable \(3\).pdf](#)

Bertrand LE GUINER

06.13.54.60.31